

# FORMATION

## Sécurité décennale



Formateur référent  
Adrien DEVILLARD

07.69.78.30.23

a.devillard@fdc35.com



Beauregard  
35630 SAINT SYMPHORIEN

02.99.45.50.20

fdc35@fdc35.com

www.fdc35.com



## OBJECTIF

Former les 11 500 chasseurs validant leur permis de chasser dans notre département

La formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse a été instaurée par la loi du 24 juillet 2020 et par l'arrêté du 5 octobre 2020

Tous les chasseurs souhaitant valider leurs permis doivent suivre cette formation décennale à la sécurité à la chasse tous les 10 ans !

Cette formation sécurité obligatoire à la chasse est gratuite et sans examen !

## PROGRAMME

Cette formation décennale à la sécurité est de 4 modules présentés sous forme d'un diaporama commenté :

Module 1 : Présentation de la formation, de son cadre réglementaire et bilan des accidents de chasse

Module 2 : Étude de cas concrets : Étude de vidéos Cinéma-tir reconstituant les circonstances d'accidents réels

Module 3 : Rappel des différentes consignes de sécurité

Module 4 : Présentation du réseau fédéral lié à la chasse en France

## INFORMATION INSCRIPTION

### Comment y participer ?

**Vous n'avez rien à faire !** Vous recevrez un courrier de convocation par la FDC 35.

Les formations seront proposées cette année en ligne ou en présentiel, au choix des participants. Les sessions en présentiel auront lieu exclusivement au siège de la Fédération.

Le planning est en cours d'élaboration. Les chasseurs concernés recevront prochainement toutes les informations nécessaires concernant l'accès à la formation en ligne ou les modalités d'inscription aux sessions en présentiel.

**NOUVEAU**

Possibilité de suivre la formation en ligne à réception d'un lien par mail (automatique)

### Les cas particuliers :

- Je suis chasseur validant dans le département 35 mais souhaite réaliser ma formation dans un autre département, j'envoie à la FDC 35 une demande de dérogation puis retourne cette demande à la FDC du département concerné.
- Je suis chasseur validant dans un autre département et souhaite réaliser ma formation dans le 35, je dois envoyer à la FDC où je valide, une demande de dérogation que je retourne à la FDC35
- Je suis chasseur convoqué à une formation en présentiel, mais je n'ai pas pu y assister, j'attends et je serai re-convoqué à une session prochaine.

## INFORMATION FORMATION

### Formateur

Service technique de la FDC 35

### Durée

3h

### Date

Toute l'année

### Lieu

FDC 35 / en ligne

### Prix

**GRATUIT**

**Inscription obligatoire**